D FORMULAIRE D'ANNONCE DE DEPART

Commune de Bernex

Compléter LISIBLEMENT (EN MAJUSCULES SVP), dater et signer avant envoi ou l'apporter directement à la réception de la Mairie, accompagné des pièces requises (selon instruction au dos du formulaire)

1. Bénéficiaire

1.1 Nom(s)…… 1.2. Nom(s) de célibataire……

1.3. Prénom(s)…… 1.4. Canton/Commune d'origine ……

1.5. Date de naissance …… 1.6. Lieu de naissance ……

1.7. Sexe ☐ Féminin ☐ Masculin 1.8. Etat Civil ……

1.9. Adresse email…… 1.10. Téléphone……

2. Adresse à Genève

2.1. Rue …… N°…… 2.2.No Appartement ……

2.3. Code Postal …… 2.4. Localité……

2.5. C/O Nom …… 2.6. Prénom ……

2.7. Numéro de logement officiel …… 2.8. Etage …… 2.9. Nombre de pièces ……

3. Départ :

3.1. **Date de départ** : ……

3.2. Destination (nouvelle adresse) : ……

Lieu : …… Pays : ……

3.3. Conservez-vous une activité à Genève ? ☐ Oui ☐ Non (si Oui, voir infos au verso)

4. Le départ concerne-t-il le conjoint(e)/partenaire ? ☐ Non ☐ Oui *(Si Oui, remplir un formulaire personnel)*

4.1. Nom(s)…… 4.2. Nom(s) de célibataire ……

4.3. Prénom(s) …… 4.4. Nationalité ……

4.5. Date de naissance …… 4.6. Sexe ☐ Féminin ☐ Masculin

5. Le départ concerne-t-il les enfants ?

5.1.Nom(s)	5.2.Prénom(s)	5.3. Date de naissance(s)	5.4. Sexe	5.5. Concerne l'enfant ?
……	……	……	☐ F ☐ M	☐ Oui ☐ Non
……	……	……	☐ F ☐ M	☐ Oui ☐ Non
……	……	……	☐ F ☐ M	☐ Oui ☐ Non
……	……	……	☐ F ☐ M	☐ Oui ☐ Non

6. Attestation de départ souhaitée pour vos formalités ? ☐ Oui ☐ Non

Motif(s) de la demande d'attestions : ……

……

……

……

Bernex, le…… Signature : ……
(Bénéficiaire ou représentant légal)

Bernex, le …… Signature : ……
(l'autre parent en cas d'autorité parental conjointe)

05.01.23

INSTRUCTIONS à l'usage des utilisateurs du **formulaire D**

Ce formulaire est uniquement destiné aux ressortissants suisse. Les personnes de nationalités étrangères ainsi que les couples mixtes (mariés) doivent s'adresser directement à l'Office Cantonal de la Population (OCPM) : https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm

Formalités

Le départ de Genève, en vue de prendre domicile dans un autre canton ou à l'étranger doit être annoncé à l'office 2 semaines avant la date de départ effective.

Procédure

La demande peut être effectuée :

En passant directement à la mairie ou l'envoyer par email :
info@bernex.ch ou par courrier : Mairie de Bernex, Case Postale 371, 1233 Bernex

Pièces justificatives

- ☐ Le présent formulaire dûment complété, daté et signé
- ☐ Une pièce d'identité ou copie en couleur (recto-verso)
- ☐ Preuve de paiement (25.—) **en cas de demande d'attestation**
- ☐ Retourner le permis d'établissement ou Certificat de domicile pour Confédérés
- ☐ Preuve du paiement de l'émolument si l'annonce a été effectuée par Internet (merci d'envoyer l'avis de débit)

Pièce complémentaire

- ☐ Justificatif de l'autorité parentale et du droit de garde – cas échéant, l'autorisation de l'autre parent – si le(s) enfant(s) quitte(nt) le canton avec un seul parent

En cas d'autorité parentale conjointe :
Un parent exerçant conjointement l'autorité parentale ne peut modifier le lieu de résidence de son enfant qu'avec l'accord de l'autre parent ou sur décision du juge ou de l'autorité de protection de l'enfant dans les cas suivants : **a)** lorsque le nouveau lieu de résidence se trouve à l'étranger ; **b)** lorsque le déménagement a des conséquences importantes pour l'exercice de l'autorité parentale par l'autre parent et pour les relations personnelles.

Infos pratiques

(3.3) Si vous continuez à exercer votre activité lucrative à Genève, vous avez l'obligation d'effectuer un choix formel et irrévocable entre l'assurance-maladie de votre pays de résidence et l'assurance-maladie suisse (LAMal), dans les 10 jours qui suivent votre départ, en contactant :

Service de l'assurance maladie, Route de Frontenex, 62 – 1207 Genève
Tél. : 022/546.19.28 de 9h à 11h30 – email : sam@etat.ge.ch

Vous êtes également tenus de vous annoncer auprès de la représentation suisse compétente de votre nouveau lieu de domicile.

Remplir le formulaire de l'administration fiscale :
26 rue du Stand – 1205 Genève
Internet : http://ge.ch/impots

Précisions concernant l'attestation de départ :
Une attestation de départ peut être délivrée au plus tôt un mois avant le départ effectif, celle-ci peut être utile pour des formalités douanières, bancaires ou administratives.
Une attestation de départ peut également être demandée ultérieurement par courrier.

Coordonnées postales pour effectuer votre paiement

Mairie de Bernex, 1233 Bernex **- IBAN : CH32 0900 0000 1201 2262 4 (ou BIC/SWIFT POFICHBEXXX)**
Préciser les informations : ***Nom, Prénom, Date de naissance du bénéficiaire, suivi du motif « Départ D »***